

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 26 NOVEMBRE 2012</p>

Présents

Franck BARBIER
Chloé BEGLOT
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Jérôme GRAINDORGE
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Sébastien LAMAC
Sébastien MALAPEL
Emilie SIMONEAU
Laurine SOUMIER
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Laurent COULON
Sophie DICTUS

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 25/09/2012

B ZOUDJI demande la modification dans le paragraphe 7 « le règlement va être diffusé sur» et non « par l'ENT »

E SIMONEAU demande ce qu'il en est de l'augmentation de la subvention de Valenciennes Métropole à l'UVHC.

F BARBIER répond qu'il n'y a pas encore eu de conseil d'administration plénier et qu'il va le signaler à ce moment.

B KAMINSKI précise qu'il faut le faire avant le conseil du 20/12/2012 qui vote le budget.

Le compte rendu du conseil d'UFR du 25/09/2012 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER fait le point sur les installations de matériel :

Il va y avoir prochainement la pose de serrures à badge au rez-de-chaussée et l'équipement de ces salles de vidéoprojecteurs

En ce qui concerne le matériel pédagogique, du matériel pour les APAS a été acheté, ainsi qu'un complément d'équipement NUMERIMAPS, le renouvellement des ordinateurs de la salle de Physiologie, et achat d'un caméscope et attribution d'un micro HF pour les recherches de B. Zoudji,

Enfin, les sols amiantés au rez-de-chaussée ont été recouverts de revêtements plastiques et la salle de repos va être équipée de mobilier utilisable durant les conférences dans l'amphi Coquet.

Comme les salles du rez-de-chaussée vont être fermées, C BEGLOT demande s'il y aura possibilité de mise à disposition d'une salle pour les travaux de groupe.

F BARBIER répond que ce sera possible.

Concernant les effectifs de la FSMS, ceux-ci sont stables par rapport à 2011-2012 et s'élèvent à 576 étudiants au total.

3° Master métiers de l'enseignement

F BARBIER explique qu'une session avancée de CAPEPS va se dérouler en fin d'année universitaire, aussi pour s'adapter à cette nouvelle donnée et permettre aux étudiants de passer le CAPEPS dans les meilleures conditions, une modification des maquettes du Master Enseignement s'impose. Il n'y a pas de modification d'horaire globale, seulement une réorganisation au sein des semestres. F BARBIER présente une proposition d'aménagement des horaires et demande aux étudiants si cela leur semble convenir.

C BEGLOT acquiesce.

J GRAINDORGE précise qu'il n'y a pas d'augmentation trop importante du volume horaire pour les étudiants.

F BARBIER précise que les changements de maquettes sont perpétuels dans ce master en raison de son adaptation aux nouveautés concernant le concours et qu'il est donc ainsi très difficile de prévoir les modifications suivantes.

B ZOUDJI regrette de ne pas avoir eu les grandes lignes du projet avant et de devoir travailler dans l'urgence.

F BARBIER indique que ce conseil d'UFR a dû être organisé à cette date afin de précéder le Cevu et que la réunion pour préparer ces changements a eu lieu mercredi dernier.

C BEGLOT demande si les cours remis au S3 vont être utiles pour les oraux.

F BARBIER répond qu'ils seront réinsérés dans la formation si cela est possible compte tenu des contraintes de l'année prochaine.

B ZOUDJI demande comment cela va impacter l'année suivante.

F BARBIER ne peut pas répondre précisément puisque l'organisation par le ministère de l'année à venir n'est pas encore finalisée, néanmoins, pour ceux qui ne sont pas admissibles, cela sera sans doute en rapport avec l'alternance qui n'a pas été mise en place cette année.

Vote pour la modification de maquette :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 11

Les modifications de la maquette des masters enseignement sont adoptées.

4° Budget 2013

F BARBIER présente les grandes lignes du budget 2013 définies à la suite du dialogue budgétaire. Il a réussi à obtenir une rallonge pour prendre en compte l'impact du paiement des heures de CM en CM en licence, la préparation anticipée du CAPEPS et le paiement de responsabilités pédagogiques en forfait d'heures complémentaires. Le montant de la dotation initiale s'élève donc à 279 978€.

G DENISSELLE procède ensuite à la présentation du détail des recettes et des dépenses. Il est prévu 39 600€ de recettes propres, soit un budget total de 319 578€. Les dépenses se décomposent de la façon suivante : 25 000€ en investissement, 48 106€ en fonctionnement et 246 472€ en charges de personnel. Le montant des prestations internes prévu est de 13 500€.

S MALAPEL demande quel est le volume d'heures de surveillance prévu en paiement et quelle est la part des heures complémentaires qui seront effectuées par les personnels fonctionnaires.

F BARBIER répond que les 5 000 € prévus tiennent en compte la prise en charge des surveillances par les enseignants. Quant aux heures complémentaires des personnels fonctionnaires, elles sont reprises sur le tableau de détail des dépenses de personnel.

S MALAPEL pense que l'augmentation de la collecte de taxe d'apprentissage pourra améliorer les ressources de la FSMS. Il indique que cela peut faire l'objet d'un projet étudiant.

F BARBIER ajoute que les enseignants doivent également être associés.

Vote pour l'adoption du budget 2013 :

Le budget 2013 est adopté à l'unanimité

5° Conventions

Comme les années précédentes, il est prévu de passer une convention avec l'EPGV afin de faire passer un brevet de Gymnastique Volontaire aux étudiants des filières APAS et Education et Motricité ; ce brevet faisant partie des suppléments au diplôme.

B ZOUDJI demande quel est le nombre d'étudiants qui ont validé ce brevet.
L SOUMIER répond que tous les étudiants l'ont validé.

Vote pour l'adoption de la convention avec l'EPGV :

La convention avec l'EPGV est adoptée à l'unanimité

6° Subventions

Les étudiants responsables des projets Nuit du Futsal et Ride on Val's n'étant pas présents pour présenter leur projet, l'examen des demande de subventions est reporté à une date ultérieure.

7° Habilitation 2014-2019

F BARBIER explique que le conseil d'UFR se réunit aujourd'hui en raison de la présentation au Cevu de l'offre de formation cette même semaine. Il détaille l'offre qui va être présentée lors de ce Cevu.

*Licence STAPS

Education & motricité

Activité Physique Adaptée et santé

Management

*Licence Professionnelle SPORTICE : J GRAINDORGE présente cette licence qui s'adresse à un public en formation continue et qui réunit les enseignements concernant NUMERIMAPS, l'intervention dans les milieux sportifs sous forme d'enseignement technologique à distance. Cette formation serait unique en France.

*DEUST AGAPS (Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles) : S MALAPEL explique que ce DEUST existait auparavant à Liévin. Cette formation est en rapport avec les fédérations sportives. Elle propose une formation universitaire assortie d'un Brevet d'Etat. Ce diplôme pourrait être proposé en collaboration avec les Fédérations de football, de basket et tennis de table. Il est ensuite possible de le compléter par une licence professionnelle.

B ZOUDJI souhaite savoir qui définit le contenu de formation et la liste des intervenants.

S MALAPEL explique que c'est élaboré en collaboration avec les fédérations et que cela est envisageable en apprentissage.

F BARBIER précise qu'il faut qu'elle soit d'abord habilitée en formation initiale durant 5 ans.

A la question de B ZOUDJI concernant la défense des projets proposés, F BARBIER précise que ce sera fait lors du Cevu. Il rassure J GRAIONDORGE sur sa crainte de voir diminuer le nombre des formations en indiquant qu'il y aura, grâce à la mutualisation, des moyens d'optimiser l'offre de formation.

Concernant les masters :

Master STAPS professionnel :

CAPEPS

Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique

Management

Pour le master MQDF, F BARBIER explique que la partie gérée par Joëlle Coasne sera intégrée si cela est possible au sein du master IEAP, la partie gérée par Michel Labour repart au CEPPEPES.

En ce qui concerne le master management, il devrait être sorti de la cohabilitation avec Lille et sera organisé en partenariat avec l'IAE de Valenciennes.

B ZOUDJI demande ce qu'il adviendra en cas de restriction du nombre de diplômes à l'UVHC, quel est celui qu'il faut défendre.

F BARBIER répond que la filière éducation et Motricité est obligatoire, mais que se pose le problème de l'adossement à la recherche au vu du nombre d'enseignants chercheurs de la FSMS.

B ZOUDJI répond qu'il faut élaborer une offre en fonction des ressources humaines de la FSMS.

F BARBIER répond que c'est exactement la stratégie que ne souhaite pas suivre Madame Souad Armand, Vice-Présidente du CEVU.

En ce qui concerne le Master « Kinésithérapie » à distance, il a été commandé par l'ordre des kinésithérapeutes de Lille afin de permettre la poursuite d'études au personnel ayant validé le diplôme de kinésithérapeute. Cette formation s'effectuerait à distance pour recruter le plus largement possible.

Vote pour la présentation de l'offre de formation ci-dessus :

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 13h.